Evénements par département : 45 - LOIRET (36 cas)

Incendie d'un élevage de volailles

ARIA 58458 - 03/01/2022 - 45 - NEUVY-EN-SULLIAS
Type : Autre
Naf 01.47 : Élevage de volailles

Un feu de 1 700 t de fientes de poules se déclare dans un bâtiment de 3 300 m² dans un élevage de volailles. L'incendie est dû à la fermentation.

Incendie de propergol dans une usine d'armement

ARIA 58509 - 06/01/2022 - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN
Type : Autre
Naf 25.40 : Fabrication d'armes et de munitions

Vers 15 h, lors d'une opération de découpage enveloppe métallique d'un petit moteur à propergol solide, un feu se déclare au niveau d'un bloc de propergol double base (nitrocellulose et nitroglycérine) équipant un moteur pyrotechnique dans une usine d'armement. La combustion complète du pain dure 5 secondes, sans entraîner de dégâts matériels autres que la décomposition des 66 g de propergol.

Un point chaud en fin d'usinage a initié la combustion du propergol. La zone d'usinage est refroidie par un flux d'air projeté qui a probablement attisé cette combustion. L'expertise de la plaquette d'usinage montre une usure prématurée conduisant à générer des copeaux métalliques non nominaux. Ces copeaux métalliques plus allongés, et moins enclins à se détacher nominalement de l'enveloppe, ont pu être refoulés vers l'intérieur de l'enveloppe.

A la suite de l'événement, l'exploitant remplace :

- la plaquette tous les 2 découpages ;
- le refroidisseur à air pulsé par un refroidissement à projection d'eau sur la zone d'usinage.

Rejet d'eaux industrielles sans pré-traitement dans la LOIRE

ARIA 58540 - 17/01/2022 - 45 - DONNERY
Type : Accident
Naf 11.07 : Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes

A 6h30, lors du démarrage d'une régénération d'un démanganiseur dans une usine d'embouteillage, les eaux de régénération contenant du permanganate de potassium ($KMnO_4$) s'écoulent vers la LOIRE sans pré-traitement. Dès détection de l'anomalie, à 8h45, l'état revient à la normale. Le permanganate de potassium est un produit de coloration violette, non bioaccumulable qui s'oxyde dans le temps, perdant sa coloration et ses propriétés. La quantité relâchée entre 6h30 et 8h45 est estimée à 20 kg maximum dilués dans 96 m³ d'eau.

Lors du démarrage, le technicien des utilités doit couper en manuel le démarrage automatique de la pompe d'envoi vers la sortie LOIRE du bassin de pré-traitement physico-chimique. A 6h30, le technicien a oublié de couper cette pompe d'envoi. La solution de régénération au permanganate de potassium étant plutôt neutre, l'arrêt automatique de la pompe d'envoi lié aux baisses ou aux montées du pH n'a rien détecté (pH de la solution $KMnO_4$ = 7-9) et a continué de pomper le volume du bassin. Le pH mesuré sur le préleveur en sortie LOIRE est égal à 7.

L'exploitant revoit le mode opératoire de gestion des régénérations et de la sécurisation de l'arrêt préalable de la pompe d'envoi du bassin physico-chimique avant de lancer ce processus de nettoyage.

Incendie dans une entreprise de composants électroniques

ARIA 58586 - 30/01/2022 - 45 - SAINT-AY
Type : Accident
Naf 26.11 : Fabrication de composants électroniques

Vers 14 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 4 500 m² d'une entreprise de composants électroniques. Un important panache de fumée est visible. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et confinent 20 pavillons situés à proximité. Les pompiers interviennent à l'aide de 6 lances. Une partie des eaux d'extinction ruisselle à l'extérieur du site en partie nord. En l'absence d'intervention de l'entreprise pour mettre le site en rétention, 2 baudruches sont récupérés dans le bâtiment pour confiner au mieux les eaux et limiter au minimum les rejets en LOIRE. Les eaux d'extinction de l'incendie ont été pour l'essentiel collectées dans un ouvrage communal pour une quantité estimée à 700 m³. Vers 18 h, l'incendie est éteint. Le bâtiment est détruit à 90 %, 87 employés sont en chômage technique.

Suite à l'incendie, une société spécialisée est missionnée pour pomper les eaux dans le bassin communal et les entreposer dans des réservoirs et des remorques de 70 m³, avant élimination en filière autorisée.

Incendie sur la presse à paquets dans un centre de tri

ARIA 58911 - 03/02/2022 - 45 - SARAN
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 10h30, un feu se déclare sur la presse à paquets dans un centre de tri des déchets. Le chef d'équipe, sortant du magasin avec un stagiaire, aperçoit des flammes sortir de la presse à paquets. Il coupe l'installation via l'arrêt d'urgence et percute un extincteur sur le bac de rétention contenant de l'huile. Le stagiaire percute à son tour un extincteur sur le tunnel de sortie de la presse. Les flammes sont éteintes en quelques minutes.

Un objet non conforme, de type pile au lithium écrasé par la presse, serait à l'origine du départ de feu.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place un détecteur de flammes. Il vérifie la quantité d'extincteurs à proximité et l'accès au déclencheur manuel dans la zone. Il revoit la communication entre chef de quart et chef d'équipe lors d'un départ de feu et celle sur l'évacuation générale du centre de tri.

Incendie dans une déchetterie

ARIA 58925 - 08/02/2022 - 45 - VILLORCEAU
Type : Autre
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 15h30, un feu se déclare dans la benne d'une déchetterie. Le gardien donne l'alerte et fait évacuer la déchetterie. Un employé étale le contenu de la benne au sol, sur la zone de réserve des bennes. Les pompiers arrosent les déchets. A 16h40, les pompiers quittent le site. Le lendemain, les déchets étalés sont repris au grappin et éliminés dans la filière classique.

A la suite de l'événement, l'exploitant met un panneau de sensibilisation à destination des usagers sur l'interdiction de jeter des déchets pouvant enflammer la benne.

Feu dans une entreprise d'entretien de matériel ferroviaire

ARIA 58713 - 12/02/2022 - 45 - SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL
Type : Autre
Naf 33.17 : Réparation et maintenance d'autres équipements de transport

A 16h45 un samedi, un témoin appelle les pompiers suite à une fumée suspecte sortant d'un bâtiment désaffecté d'une entreprise d'entretien de matériel ferroviaire. Les pompiers interviennent et le gestionnaire du réseau électrique coupe l'alimentation. Les secours rencontrent des difficultés pour accéder au bâtiment en raison de la fermeture des accès sensibles ou vulnérables mise en œuvre par l'exploitant afin d'éviter le risque d'intrusion. Le dirigeant se rend sur place pour aider à accéder à la zone.

Le témoin dispose d'une photo montrant 3 individus sortant à proximité du bâtiment. Un acte de malveillance est suspecté, une enquête de gendarmerie est ouverte.

Suite au sinistre, la toiture menace de s'effondrer. L'exploitant balise la zone et réalise une demande de démolition auprès de la mairie Il fait également chiffrer la mise en place d'une caméra et met à jour les plans du bâtiment avec les éléments de coupure d'accès.

Incendie dans une usine chimique

ARIA 58652 - 17/02/2022 - 45 - SERMAISES
Type : Autre
Naf 20.59 : Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

Vers 9h30, une fuite sur un coude de tuyauterie de polyéthylène glycol (MPEG) entraîne un dégagement de fumées dans une usine chimique. Un opérateur détecte l'odeur de brûlé et recherche son origine. A 9h35, il localise la fuite et donne l'alerte. Les équipiers de seconde intervention du site refroidissent la tuyauterie et une cuve à proximité. L'équipe de maintenance coupe le traçage électrique de la zone. Le calorifuge de la tuyauterie est démonté (produit visqueux, maintenu à 80 °C pour le fluidifier). L'exploitant fait évacuer le site et appelle les pompiers. Arrivés sur site à 10h15, ils constatent par caméra thermique l'absence de point chaud. Les eaux de refroidissement sont récupérées dans la rétention et traitées sur site.

Le produit s'est répandu dans le calorifuge. La combustion s'est déclenchée au contact du traçage électrique. La fuite serait issue d'une corrosion de la conduite qui ne peut être identifiée qu'en fonctionnement. Elle n'a pas été détectée.

L'exploitant étudie des améliorations de la sécurité :

- identification des tuyauteries critiques ;
- vérification des installations de même age, ayant des matériaux et contraintes similaires ;
- recherche d'un moyen de chauffage et calorifugeage de la tuyauterie afin de permettre une détection de fuite et d'empêcher la combustion de la matière ;
- réflexion sur les moyens de prévention/entretien des tuyauteries à mettre en place.

Incendie dans une usine de fabrication de pots en matière plastique

ARIA 58657 - 18/02/2022 - 45 - CHAINGY
Type : Accident
Naf 22.22 : Fabrication d'emballages en matières plastiques

A 16h30, un feu se déclare sur le stockage extérieur d'une usine de fabrication de pots en polypropylène. Le personnel est évacué. Un important panache de fumée noire est visible jusqu'au centre-ville. A 17h50, les pompiers maîtrisent l'incendie. Deux lignes haute tension situées à proximité du site sont coupées. La présence de 6 silos de matières plastiques oblige les pompiers à établir un dispositif de surveillance. L'un des silos s'échauffe et doit être refroidi. Des mesures de toxicité sont réalisées, les résultats sont négatifs. Les eaux d'extinction ne sont pas confinées. Le ROLLIN se trouvant à proximité, des barrages flottants sont posés à la sortie des eaux pluviales. Le lendemain, les billes de polypropylène en suspension sont pompées. Une dizaine d'habitations est concernée par des retombées de suies. Les dégâts matériels concernent essentiellement les stocks extérieurs de matière première et produits finis qui sont détruits. Six employés sont en chômage technique pour le week-end.

Incendie dans une déchetterie

ARIA 58922 - 08/03/2022 - 45 - INGRE
Type : Autre
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 4h30, un feu de déchets verts se déclare dans une déchetterie. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec de l'eau. Un conducteur d'engin étale les déchets. A 8h15, les pompiers quittent le site. Les eaux d'extinction sont confinées. Les réseaux sont curés avant la réouverture de la vanne.

Incendie dans une entreprise de matériel de plomberie

ARIA 58870 - 18/03/2022 - 45 - SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL
Type : Autre
Naf 28.14 : Fabrication d'autres articles de robinetterie

Vers 12 h, un feu se déclare dans la zone maintenance, située sur le toit des bureaux administratifs jouxtant la zone soudure dans une entreprise de matériel de plomberie. Le personnel est évacué, les pompiers sont contactés. L'incendie est maîtrisé en interne. Le personnel ré-intègre les locaux vers 14 h après la réalisation de mesures de CO par les pompiers. La production est arrêtée pendant 2 h. Les déchets (plaques d'isolant, faux plafonds,…) sont mis en big bags et évacués vers une filière de gestion des déchets non dangereux. Le coût de la remise en état est estimé à 2 000 €.

L'incendie est dû à une opération de meulage. Les bonnes pratiques professionnelles n'ont pas été respectées

pour réaliser l'opération. L'employé a dirigé les projections de meulage en hauteur et en direction du local maintenance à plusieurs reprises bien que son responsable et son adjoint lui ai demandé plusieurs fois de se positionner de telle manière à ce que les étincelles ne sortent pas de l'enceinte de la zone. De plus, la délimitation de la zone soudure est insuffisante.

À la suite de l'événement, les bonnes pratiques de meulage et découpes sont affichées dans la zone soudure et un carénage métallique est posé pour protéger le local maintenance des projections d'étincelles.

Incendie dans la benne d'une déchetterie

ARIA 58926 - 21/03/2022 - 45 - JARGEAU
Type : Autre
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 15h30, un feu se déclare dans une benne de déchets non dangereux, de 40 m³, dans une déchetterie. L'alerte est donnée par un usager présent sur le site. Le gardien fait évacuer la déchetterie puis ferme le site. Le gérant, à son arrivée, ferme la vanne d'accès du débourbeur/déshuileur des eaux pluviales. Les pompiers interviennent avec de l'eau et de l'additif. Un employé vidange la benne de déchets au sol pour arrosage. L'exploitant fait intervenir une société pour pomper et nettoyer le déshuileur. L'incendie engendre des frais de remise en service de la benne.

A la suite de l'événement, les secours demande la pose d'un cadenas triangle au niveau du portail d'accès au poteau incendie.

Feu de silo de colza

ARIA 58811 - 24/03/2022 - 45 - DOUCHY-MONTCORBON
Type : Autre
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Vers 15h30, au cours d'une opération de vidange, un échauffement est détecté dans une cellule content 250 t de colza dans un silo industriel. Un point chaud à 200 °C est relevé, une faible fumée est visible en partie haute et des marques d'échauffement sont présents au pied de la cellule. Les pompiers sont appelés et réalisent une ouverture dans la toiture en tôle pour mettre en place un tapis de mousse en partie supérieure. Deux lances en partie basse sont installées pour refroidir l'enveloppe de la cellule afin de ne pas atteindre les 500 °C. Un périmètre de sécurité de 100 m est réalisé confinant 5 habitations. La gaine de ventilation est démontée en partie basse du côté extérieure de la cellule. Un réseau de mesures de températures de l'ensemble de la cellule est mis en place en vue d'assurer le refroidissement extérieur et préciser la localisation du foyer. Un réseau de détection CO-CH4-C02-HCN-H2S ne montre pas de valeur significative. Le stockage d'engrais en big-bag présent sur le site est déplacé Le réseau d'eau est obturé afin d'éviter une pollution vers la rivière OUANNE par les eaux d'extinction. Vers 23 h, la vidange de la cellule débute par la gaine de ventilation démontée à l'aide d'une vis sans fin, le colza est repris au godet puis stocké en plusieurs tas sur une aire étanche. Les tas sont étalés et laissés refroidis sur 3 jours complets avec arrosage seulement en dernier recours et suivi journalier des températures. Vers 18 h, 2 jours après le début de l'incendie, le feu est éteint. Un tapis de mousse est réalisé dans la gaine de ventilation. À la suite de plusieurs rondes de sécurité réalisées jusqu'au lendemain matin avec la caméra thermique et démontrant l'absence de point chaud, l'intervention est clôturée.

L'exploitant envisage d'éliminer le colza brûlé par une filière de méthanisation.

Le matin de l'événement, l'exploitant avait effectué un essai de vidange sans succès. Lors de la mise en place de la suceuse l'après-midi, l'opérateur constate que des fumées sortent par le haut du silo. Il arrête immédiatement l'opération. Les sondes thermométriques ont détectées une hausse de température lors de la mise en route de la suceuse. L'air a donc attisé le point de chauffe. L'origine de l'événement est une remontée d'humidité du fond de la cellule en raison :

- de l'eau souterraine proche ;
- de la pompe en panne ayant généré une stagnation des eaux en point bas, favorisant un environnement humide.

Celui-ci a entraîné un phénomène de voûte avec développement d'un auto-échauffement.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place une gestion d'un stock de pompes neuves et gère ses stocks de produits sur une période plus courte.

Présence d'un obus dans une déchetterie

ARIA 58924 - 19/04/2022 - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL
Type : Autre
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 11h30, un agent d'une déchetterie découvre un obus dans la zone des produits dangereux. La déchetterie est évacuée. Les gendarmes arrivent sur site. L'obus est isolé. A 14 h, après avis du service de déminage et de la Préfecture, la déchetterie ré-ouvre. Le service de déminage récupère l'obus.

L'obus a été apporté de façon dissimulée par un usager.

Feu de silo biomasse dans une laiterie

ARIA 58970 - 03/05/2022 - 45 - LORRIS
Type : Autre
Naf 10.51 : Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

Vers 19h15, un feu se déclare dans un silo contenant 600 m³ de copeaux de bois alimentant une chaudière biomasse au sein d'une laiterie. Les pompiers mettent en œuvre 4 lances alimentées sur la réserve incendie du site de 400 m³. Les eaux d'extinction sont canalisées vers un bassin de rétention. Les copeaux de bois sont retirés du silo à l'aide d'une pelleteuse. L'intervention des secours se terminent le lendemain vers minuit.

Incendie dans une scierie-parqueterie

ARIA 59023 - 13/05/2022 - 45 - OUZOUER-SUR-LOIRE
Type : Autre
Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

Dans la nuit, vers 1h15, un feu se déclare dans une scierie-parqueterie. Les pompiers éteignent l'incendie. Les eaux d'extinction d'incendie sont confinées.

La chaîne de sciage était à l'arrêt depuis 17h30 la veille. Un nettoyage par pelletage des écorces sur le sol et autour des machines avait été réalisé par une société extérieure de 18h à 19h. Selon l'exploitant, le coincement d'une dosse entre le carter de protection du rouleau d'entraînement de la bande caoutchouc de déchet et la bande aurait provoqué un frottement mécanique sur le carter métallique et fait apparaitre un point chaud. Un feu couvant se serait alors développé lors d'un contact avec l'oxygène. Le nettoyage par la société extérieure ne ciblait pas cette zone technique.

A la suite de cet événement, l'exploitant envisage

- de mettre en place une vidéo-surveillance et une détection incendie dans le bâtiment sur d'ici début 2023,
- d'améliorer l'organisation du poste en fin de production pour libérer du temps pour un contrôle visuel des opérateurs à condition de présence d'effectif complet,
- de former les opérateurs et le personnel de la société de gardiennage à la manipulation des extincteurs et autres moyen d'extinction incendie.

Incendie dans une entreprise de panneaux de bois

ARIA 59082 - 21/05/2022 - 45 - SULLY-SUR-LOIRE
Type : Accident
Naf 16.21 : Fabrication de placage et de panneaux de bois

Vers 19h15, un feu se déclare dans une entreprise de panneaux de bois. D'épaisses fumées sont visibles. L'incendie est maîitrisé en interne par les employés avec des RIA. À l'arrivée des pompiers externes, le feu est déjà éteint.

Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin d'orage mais celui-ci n'ayant pas été fermé, les eaux se déversent dans le milieu naturel. Les conséquences matérielles concernent les installations situées en entrée du sécheur : câbles électriques, paliers, graissage déporté, caillebotis et échelle d'accès, bande de transport du sécheur. Les dommages matériels sont estimés à 125 k€ et les pertes d'exploitation à 1 154 k€.

Une opération de soudage sur le caisson d'un convoyeur à chaine Redler était en cours. En fin de matinée, les équipes de production avaient été alertées d'un défaut de tension de chaîne sur le Redler. Après vérification, ils avaient constaté que la chaîne était sortie de ses guides et s'était déportée engendrant une ouverture du caisson du Redler. Il avait alors été décidé d'arrêter la ligne de production pour lancer les réparations : remise de la chaîne dans les guides, réparation du caisson fendu, vérifications avant redémarrage. Des mesures de prévention avaient été prises pour la préparation du chantier. Mais à la fin de l'opération de soudage du caisson, des

pétillons de soudure sont tombés, aidés par le vent, sur les installations situées sur l'étage inférieur décalé de 5 m sur lesquelles s'étaient déposées des lamelles de bois qui se sont enflammés.

La zone pouvant être atteinte par les pétillons de soudure a été sous-dimensionnée par l'analyse de risque ce qui explique que le nettoyage et le retrait des éléments n'ont pas été suffisants dans cette zone.

À la suite de l'événement, l'exploitant décide d'équiper les équipes de maintenance d'une caméra thermique et réalise un rappel sur la procédure de confinement des eaux en cas d'incendie.

Dispersion au sol de composants sensibles

ARIA 59279 - 02/06/2022 - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN
Type : Autre
Naf 25.40 : Fabrication d'armes et de munitions

Vers 16 h, des composants sensibles du dispositif d'amorçage pyrotechnique (fusée d'initiation pyrotechnique) équipant une munition se dispersent au sol lors d'un essai d'échauffement lent sur un site pyrotechnique. Les composants projetés ne sont pas retrouvés dans un premier temps conduisant à interdire l'accès à la zone incriminée. L'éjection de composants de fusée se retrouvant dispersés sur le terrain conduit à une pollution du sol par des substances pyrotechniques sensibles et dangereuses. Leur très faible taille rend leur recherche et récupération très difficiles. Après leur découverte, l'inspection visuelle de la fusée confirme le fonctionnement des relais explosifs situés à l'arrière de l'objet et laisse supposer un état incertain des détonateurs placés à l'avant. La fusée est détruite sur place par application d'une procédure de pétardage.

Le dispositif d'amorçage, appelée fusée, comprend 2 détonateurs placés en amont de la barrière de sécurité et 2 relais explosifs placés en aval de cette barrière. Les relais ont réagi pendant l'essai entraînant l'éjection de la partie amont de la fusée comprenant les 2 détonateurs. L'essai d'échauffement lent consiste à soumettre une munition à un échauffement extérieur progressif caractérisé par une montée très lente de la température environnante afin d'atteindre progressivement les températures de décomposition de toutes les matières énergétiques présentes dans la munition. A l'obtention de la réaction du relais d'explosif présent dans la fusée (réaction aux caractéristiques proches d'une déflagration), la partie avant de la fusée se retrouve projetée hors de l'enceinte climatique avec ses composants pyrotechniques (détonateurs) vraisemblablement non réagis. Un récupérateur d'éléments projetés était en place mais la projection de cette fusée s'est faite selon une trajectoire inattendue. Le constat est fait à la fin de l'essai lors de la phase d'identification des pièces résiduelles où la partie avant de la fusée est manquante. Ce scénario d'éjection est confirmé par l'enregistrement vidéo utilisé pendant l'essai montrant la projection d'un élément hors de l'enceinte. La vidéo permet d'identifier la direction d'expulsion et d'estimer la portée de l'élément estimé être la fusée, conduisant à estimer la zone d'impact.

De manière à interdire la présence de ces composants sensibles dans la définition de la munition testée à une épreuve donnée, l'employeur rédige une Directive de Sécurité Site interdisant l'usage de fusées actives complètes lorsque les composants sensibles peuvent être supprimés de la configuration testée.

Feu dans une usine de production de pneumatiques et de caoutchouc

ARIA 59220 - 20/06/2022 - 45 - CHALETTE-SUR-LOING
Type : Accident
Naf 22.19 : Fabrication d'autres articles en caoutchouc

Vers 1h45, un feu se déclare dans un entrepôt de 2 000 m² contenant des matières à base de caoutchouc au sein d'une usine de production de pneumatiques et de caoutchouc. Un important panache de fumée se dégage vers une zone pavillonnaire. L'incendie menace un bâtiment contenant des huiles et des poudres de carbone. Le feu est circonscrit par les pompiers à l'aide de 7 lances et les eaux d'extinctions incendie sont confinées. Le feu diminue en intensité grâce à l'installation d'un tapis de mousse. Le feu est éteint à 10h10. Une partie de la mousse s'écoule dans le canal. Des barrages flottants sont mis en place. L'OFB et la VNF réalisent une surveillance. Des prélèvements sur le sol, l'air, l'eau (surface et souterraines) et les végétaux sont planifiés pour confirmer l'absence d'impacts environnementaux. Un périmètre de sécurité de 1 500 m est défini avec obligation de nettoyage préventif des équipements publics à proximité. Les eaux d'extinction sont pompées par une entreprise spécialisée. Vers 16 h, un dernier point chaud est détecté à l'aide de la caméra thermique lors d'une ronde de surveillance et est traité par les pompiers avec une lance. L'exploitant assure par la suite la surveillance du site.

Le bâtiment est détruit. Une partie des employés est au chômage technique.

L'origine supposée de l'incendie est la foudre.

Un incendie s'était déjà produit sur le site 6 mois auparavant (ARIA 58363).

Choc entre un oiseau migrateur et une pale d'éolienne

ARIA 59259 - 20/06/2022 - 45 - LION-EN-BEAUCE
Type : Autre
Naf 35.11 : Production d'électricité

Lors du suivi de la mortalité aviaire sur un parc éolien, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de goéland leucophée. Le cadavre est retrouvé en deux parties, le corps à 54 m et la tête à 74 m de l'éolienne. Il s'agit d'une collision avec l'éolienne. Le constat est un premier cas de mortalité de cette espèce sur ce parc.

Incendie dans une usine de fabrication de pellets

ARIA 59318 - 07/07/2022 - 45 - ENGENVILLE
Type : Autre
Naf 10.91 : Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

Vers 21 h, un feu se déclare au niveau d'une presse de l'unité de granulation d'une usine spécialisée dans la production de pellets. Un dégagement de fumée est détecté au niveau d'une gaine d'une presse servant à l'extrusion de pellet de luzerne. Le personnel en poste maîtrise le départ de feu à l'aide d'un pulvérisateur manuel à eau. A 23 h, un dégagement de fumée est constaté au niveau d'un silo. Le départ de feu se situe au niveau de la jetée du transporteur à bande provenant du bâtiment. Les tentatives d'extinction ayant échoué, les pompiers sont appelés vers 2h30. Le bardage du bâtiment est retiré pour parfaire l'extinction.

Les eaux d'extinction incendie sont absorbées par les produits finis stockés dans les silos. Les 15 t de pellets de luzerne perdus sont envoyés en méthaniseur. Un des silos est hors service. L'alimentation électrique est détruite. En l'absence d'alimentation électrique, l'expédition ou l'ensilage du silo et la communication avec la société sont impossibles. Les conséquences économiques et matériels s'élèvent à 130 k€.

Selon l'exploitant, un échauffement ou de la matière incandescente produite dans le process serait à l'origine du départ de feu. La continuité de fonctionnement de l'installation a propagé l'incendie du tapis vers le silo.

Lors de sa visite, l'inspection des installations classées constate la présence de poussières dans le bâtiment notamment sur les conduits de tout niveau et au sol dans les étages. Les moteurs électriques des installations sont recouverts d'une croûte de poussière. Concernant le silo, une quantité très importante de poussière s'est accumulée en hauteur au niveau de la jetée du convoyeur arrivant du bâtiment dans le silo. Les roulements des transporteurs à bandes sont noyés dans la poussière.

L'exploitant, à la suite de cet événement, met en place les mesures correctives suivantes :

- une caméra thermique sur le circuit farine avec asservissement du circuit ayant pour objectif de détecter la présence d'un point chaud et de limiter sa propagation dans le process ;
- une procédure d'arrêt des installations en cas de départ de feu dans les circuits de farine en intégrant la surveillance renforcée de l'installation ;
- une formation du personnel sur l'utilisation des moyens de protection incendie avec mise en situation (exercice) ;
- des consignes de nettoyage renforcées.

Incendie dans un centre de tri

ARIA 59537 - 18/07/2022 - 45 - SARAN
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 6h05, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets non dangereux. Le chef d'équipe se rend sur place et fait évacuer l'établissement. Les employés maitrisent l'incendie à l'aide de 2 RIA, avant l'arrivée des pompiers. La trémie d'alimentation est vidangée.

Le feu a été causé par la présence d'un objet non conforme de type batterie ou pile au lithium. Le sprinklage de la trémie ne s'est pas déclenché automatiquement en l'absence de flammes. Les opérateurs ne l'ont pas activé manuellement.

A la suite de l'événement, l'exploitant rappelle les consignes du chef d'équipe en cas d'incendie :

- utiliser en priorité les systèmes en place tels que le sprinklage ;
- faire évacuer rapidement les lieux en utilisant les talkiewalkies ;
- envoyer un message clair et concis au chef de quart pour lui indiquer l'importance de la situation ;
- organiser au mieux le combat du feu.

Arrachage d'une ligne électrique dans une sucrerie

ARIA 59401 - 25/07/2022 - 45 - ARTENAY
Type : Accident
Naf 10.81 : Fabrication de sucre

Dans le cadre des apports de boues de curage du bassin d'une sucrerie sur des terres agricoles, une ligne électrique est arrachée par la benne. L'alimentation électrique est coupée pendant plusieurs heures dans un hameau. L'arc électrique provoque un incendie dans le champ. Le feu est rapidement éteint. Dans l'après-midi, le réseau électrique est remise en état. Le chantier est arrêté.

Le chauffeur n'a pas reçu l'information de la présence de la ligne haute tension. Il n'avait pas conscience du risque.

À la suite de l'événement, la société de transport met en place les actions suivantes :

- rappel du risque à tous les chauffeurs (preuve écrite) ;
- préciser le protocole d'intervention des engins avec balisage très visible dans le champ.

Incendie sur une presse à paquets dans un centre de tri

ARIA 59538 - 26/07/2022 - 45 - SARAN
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 2 h, un feu se déclare sur une presse à paquets dans un centre de tri. Le chef d'équipe est alerté par une détection de flamme au niveau de la presse à paquets. Le sprinklage s'active automatiquement. Les lieux sont évacués. Sur place, le chef d'équipe s'aperçoit que la tête de sprinklage n'atteint pas directement le feu. Il décide de percuter un extincteur et de le diriger vers le départ de flamme. Il maîtrise rapidement le feu.

Le départ de feu aurait été causé par l'écrasement d'une pile au lithium par la presse ou la compression d'une bouteille d'aérosol non vidée.

L'exploitant étudie la mise en place d'une tête de sprinklage supplémentaire pour assurer une meilleure efficacité lors de la déclaration d'un feu au niveau de la presse à paquets.

Un incendie s'était déjà produit sur la presse 5 mois auparavant (ARIA 58911).

Incendie dans une papeterie

ARIA 59465 - 29/07/2022 - 45 - GIEN
Type : Autre
Naf 17.22 : Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

Vers 17 h, un feu se déclare au niveau de l'enrouleuse, en fin de ligne de fabrication de bobines à papier, dans une papeterie. Le système de détection incendie se déclenche et le personnel en salle de commande déclenche les systèmes d'extinction embarqués. Le système sprinklage du bâtiment se déclenche. Les équipiers de seconde intervention (ESI) interviennent sous ARI. Les services de secours extérieurs ne sont pas contactés. Le système sprinklage du bâtiment se déclenche. Un rideau d'eau est mis en route afin de protéger le mur latéral pour prévenir la propagation de l'incendie au local voisin. Des poussières se propagent en partie dans les gaines d'aspiration qui sont mises en sécurité. Une équipe intervient en toiture pour les refroidir. Des fumées importantes se dégagent et les trappes de désenfumage sont ouvertes. L'exploitant ne confine pas les eaux d'extinction et de lavage après sinistre, potentiellement polluées, qui sont dirigées vers la STEP interne du site avant un rejet dans la LOIRE.

Les dégâts matériels concernent une bobine en cours de fabrication (50 % de son diamètre final), l'enrouleuse, les gaines d'aspiration et le système de détection incendie. La machine à papier est peu touchée mais un recâblage important est nécessaire.

L'inflammation s'est produite au niveau du rouleau en amont direct de l'enrouleuse pour une raison indéterminée. Il est à noter que l'exploitant ne dispose pas d'une consigne d'alerte et de mise en œuvre de moyens de lutte contre l'incendie.

Epandage d'essence dans un dépôt pétrolier

ARIA 60265 - 05/08/2022 - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Type : Autre
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Vers 7 h, de l'essence déborde d'un camion-citerne lors de son remplissage dans un dépôt pétrolier. Le chauffeur appuie sur l'arrêt d'urgence situé sur le quai de chargement, provoquant automatiquement la mise en sécurité des installations et la fermeture de la vanne d'isolement des réseaux d'eau. Le personnel du dépôt vérifie la bonne fermeture de celle-ci comme prévu par la procédure. Le produit s'écoule le long de la citerne et se déverse sur le sol étanche du poste de chargement. De la vapeur d'essence s'échappe du camion. Le personnel est évacué pendant 1 h jusqu'au retour à la normale de la situation après le rinçage du poste. Une société spécialisée récupère 1 t de produit pollué à l'hydrocarbure au niveau du décanteur, puis le transfère vers une installation autorisée.

La quantité d'essence débordée du camion est estimée 0,3 t.

Le débordement est dû à une erreur lors du branchement par le chauffeur de la citerne du camion. Ce dernier s'est branché sur une cuve de 2 m³ au lieu de celle de 4 m³. La sonde anti-débordement de la cuve n'a pas fonctionnée à cause d'un capteur défaillant. Ainsi, le système n'a pas empêché le démarrage du chargement. L'événement s'est produit lors d'une période de fortes chaleurs. Le chauffeur, expérimenté, a appliqué la procédure.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- blocage de la citerne concernée jusqu'à attestation de conformité des sondes anti-débordements ;
- sensibilisation auprès du chauffeur et du transporteur ;
- présentation du REX en réunion avec le transporteur et à l'ensemble de l'équipe de l'exploitant pour sensibilisation à travers les visites de sécurité annuelles

Incendie dans une déchetterie

ARIA 59535 - 08/08/2022 - 45 - INGRE
Type : Autre
Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

Vers 14h55, un feu se déclare dans une benne contenant des déchets non dangereux remplie à 30 % dans une déchetterie. L'alerte est donnée par le gardien. La déchetterie est évacuée. Les pompiers éteignent l'incendie rapidement. À 15h40, les pompiers quittent le site. La benne est placée sous observation et rendue inaccessible par un chariot de sécurité. Les déchets absorbent l'eau.

L'incendie serait dû à la présence d'un mégot de cigarette jeté par un usager.

À la suite de l'événement, l'exploitant installe un panneau de sensibilisation à destination des usagers du type : interdiction de jeter des déchets pouvant enflammer la benne.

Découverte d'un cadavre de chiroptère sur un parc éolien

ARIA 59552 - 17/08/2022 - 45 - LION-EN-BEAUCE
Type : Autre
Naf 35.11 : Production d'électricité

Lors du suivi de la mortalité aviaire sur un parc éolien, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de noctule commune, espèce menacée, à 35 m d'une éolienne. Il s'agit d'un barotraumatisme, il n'y a pas de trace de choc. Le constat est un premier cas de mortalité de cette espèce sur ce parc.

La parcelle était en déchaume.

Découverte d'un cadavre de chiroptère sur un parc éolien

ARIA 59553 - 24/08/2022 - 45 - LION-EN-BEAUCE
Type : Autre
Naf 35.11 : Production d'électricité

Lors du suivi de la mortalité aviaire sur un parc éolien, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de noctule commune, espèce menacée, à 25 m d'une éolienne. Il s'agit d'un barotraumatisme, il n'y a pas de trace de choc. Un autre cadavre de cette espèce a été retrouvé une semaine auparavant sur ce parc éolien (ARIA 59552).

La parcelle était en déchaume.

Découverte d'un cadavre de chiroptère sur un parc éolien

ARIA 59577 - 29/08/2022 - 45 - GRENEVILLE-EN-BEAUCE
Type : Autre
Naf 35.11 : Production d'électricité

Lors du suivi hebdomadaire de la mortalité aviaire sur un parc éolien, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de noctule commune, espèce menacée, à 45 m d'une éolienne. Le cadavre ne semble pas avoir subi de choc, un barotraumatisme est supposé. Le constat est un premier cas de mortalité de cette espèce sur ce parc.

La parcelle était en déchaume.

Cristallisation d'hexogène au fond d'un fondoir de tolite

ARIA 59948 - 05/09/2022 - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN
Type : Autre
Naf 25.40 : Fabrication d'armes et de munitions

Vers 9 h, dans une entreprise d'armement, lors de la préparation d'une opération de chargement d'obus en explosif impliquant un fondoir pour TNT, de l'explosif Hexogène (RDX) introduit par erreur se cristallise au fond du fondoir. Cette situation dégradée conduit à l'arrêt de toutes les activités dans l'atelier de chargement. Le fondoir est temporairement inutilisable en l'état.

Une dépollution de l'installation par dissolution de l'explosif cristallisé avec un solvant est envisagée. Une étude préalable de faisabilité est lancée en laboratoire, suivie d'une phase de tests sur une réplique d'une partie du fondoir pour validation du procédé et formation du personnel qui en aura la charge.

L'analyse de l'incident a porté sur la formation du personnel, l'organisation de l'atelier, le conditionnement des produits, la traçabilité, le suivi du flux industriel, l'identification des produits. Cette analyse a conduit l'exploitant à mettre en place, les actions suivantes :

- rajout d'un complément spécifique à la formation au risque pyrotechnique et au fonctionnement de l'atelier ;
- amélioration de l'organisation de l'équipe et renforcement du management ;
- renforcement des règles de traçabilité des matières premières ;
- amélioration de la documentation de l'atelier ;
- mise en place de contrôles supplémentaires ;
- amélioration des moyens techniques.

Dépassement des valeurs de rejets en STEP par une usine de cosmétiques

ARIA 60264 - 21/09/2022 - 45 - ORMES
Type : Autre
Naf 20.42 : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

Dans une usine spécialisée dans la fabrication de parfums et de produits pour la toilette, une augmentation de demande chimique en oxygène (DCO) est constatée dans les rejets en sortie de la station d'épuration. L'exploitant vérifie que ces dépassements n'ont pas d'incidence sur les installations de l'agglomération. Ce dépassement du seuil DCO se prolonge pendant 5 mois le temps d'effectuer les réparations. Un traitement physico-chimique est en place.

Un affaissement des paniers du lit bactérien et un blocage du système de tourniquet d'arrosage des paniers sont à l'origine de ce dépassement. L'effondrement du lit provient du vieillissement des paniers du fond dont l'installation date de plus de 25 ans. Des contrôles étaient réalisés sur les paniers du haut, mais aucun contrôle n'était réalisé sur les paniers du bas. Les paniers du haut ne présentaient pas de signe d'usure ni de faiblesse.

Les paniers défectueux sont remplacés avant la remise en service du traitement biologique.

À long terme, dans les 7 ans, l'exploitant prévoit de modifier le traitement biologique avec la mise en place d'un bassin biologique plutôt que lit bactérien) pour une usine en réutilisation en boucle fermée.

Perte d'alimentation électrique de la défense incendie d'un dépôt pétrolier

ARIA 59947 - 23/11/2022 - 45 - SEMOY
Type : Autre
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Une perte d'alimentation électrique se produit sur la supervision et l'automate de la défense incendie d'un dépôt pétrolier. Après l'intervention d'un électricien et d'un automaticien, la situation revient à la normale le lendemain.

Le câble d'information de l'état de marche faisant la liaison entre le relais pompe de puits et l'automate a été rongé par des rats et a provoqué de multiples remontées de défauts.

Une intervention de dératisation est réalisée dans le TGBT.

Incendie dans une usine de méthanisation en travaux

ARIA 60015 - 29/11/2022 - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN
Type : Autre
Naf 35.21 : Production de combustibles gazeux

À 12h30, un feu se déclare sur une canalisation en plastique dans une entreprise de méthanisation, en cours de refonte technique depuis 2 mois. L'alerte est donnée par un opérateur qui effectue une ronde à la suite de travaux, comme prévu par le permis de feu et qui observe des fumerolles. À 12h45, des flammes importantes sont présentes et les secours sont appelés. Le site est mis en sécurité. Les pompiers éteignent l'incendie après avoir levé le doute sur la présence ou non de gaz. Ils quittent le site à 14 h.

Un point chaud, formé lors d'une électro-soudure réalisée 10 min avant la découverte des premières fumerolles, est à l'origine du départ de feu. Les opérateurs avaient été formés à l'utilisation de la machine 3 semaines plus tôt. La cause de l'incendie serait un défaut de matière sur un coude en PEHD. Le non-respect de la procédure de montage (bouchonnage d'une extrémité) aurait favorisé la circulation d'air et la présence d'oxygène.

À la suite de l'événement, la procédure relative à l'électro-soudage est modifiée et une surveillance de 20 min après chaque opération est mise en place ainsi qu'un arrosage de l'extérieur du composant en PEHD afin de le refroidir.

Dysfonctionnement de la STEP d'une usine d'embouteillage

ARIA 60053 - 16/12/2022 - 45 - DONNERY
Type : Accident
Naf 11.07 : Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes

Vers 8 h, le bassin de traitement physico-chimique de 150 m³ d'une usine d'embouteillage déborde, 45 min après le début du test d'un nouvel équipement de démanganification. Un opérateur arrête les pompes d'envoi vers la LOIRE pour stopper le déversement de permanganate de potassium (kMnO4). Le bassin est fermé et inerté. Trois jours plus tard, une fuite est identifiée par la couleur rose des échantillons issus des préleveurs automatiques des canaux de sortie LOIRE.

0,09 g/l de kMnO4 avec 45 m³ se sont déversés depuis l'unité de traitement des eaux de boisson (4 kg dans le bassin), mais ne représente pas la quantité réelle partie à la LOIRE (0,026 g/l dans le bassin physico-chimique). La quantité totale impliquée est estimée à 826 g de poudre de permanganate.

Le bassin, dont le niveau haut est de 100 m³, est habituellement inerté avant déversement, mais un débit plus important du nouvel équipement de démanganification a provoqué son débordement (passage de 45 à 120 m³ par heure). Il n'y avait pas de personnel présent posté pendant le test du nouvel équipement de traitement. Un système d'alarme s'est déclenché immédiatement au moment du déversement mais personne n'était en surveillance. Le second déversement est dû à la panne de la pompe qui assure le transfert de la solution de kMnO4 de la cuve de préparation vers les installations à traiter (démanganéiseurs). La pompe a présenté 2 fuites : une à l'intérieur du bac de rétention et une à l'extérieur du bac de rétention. Ce bac est lui-même fuyard.

L'exploitant revoit le mode opératoire pour maintenir un niveau bas en systématique du bassin et rappelle la procédure de gestion des régénérations des démanganiseurs. La pompe qui assure le transfert de la solution de kMnO4 de la cuve de préparation vers les installations à traiter est remplacée.

Feu dans une déchetterie

ARIA 60070 - 21/12/2022 - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Type : Autre
Naf 38.32 : Récupération de déchets triés

Vers 12h50, au cours d'une opération de compactage dans une déchetterie, le chauffeur d'un compacteur voit de la fumée s'échapper d'une benne de déchets. Il donne l'alerte et utilise sans succès un extincteur de 6 kg. Les pompiers sont appelés. Ces derniers demandent que la benne soit écartée du quai et arrosent l'intérieur de la benne avec de la mousse sans sortir les déchets. La déchetterie, fermée lors du départ de feu, rouvre à 14h05.